



Vu, pour être approuvé, à mon arrêté du 23 AOUT 2007  
le Prét. MICHE MOIRAN

**Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'aval de GRENOBLE**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**LEGENDE**

**Niveau de contraintes \***

R	Zones d'interdiction
B	Zones de contraintes particulières
b	Zones de contraintes faibles
B	Zones B13 : périmètre crue historique
B	Zones Bir

**Nature du risque \*\***

I, i Crue rapide d<sup>e</sup>s rivières

**Localisation du risque \*\*\***

u : zones urbaines ou d'activités potentielles,  
n : espaces naturels  
a : espaces agricoles

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :  
\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer  
\*\* le second à la nature du risque  
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas)  
\*\*\* le troisième à la nature de la zone

Limite de commune ———  
Enveloppe de la crue de 1948 - - - - -  
Enveloppe du PSS de 1859 - - - - -



Réalisation : SOGREAH  
Edition : SOGREAH

Etabli le : Novembre 2005  
Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1 / 20 000

